

CYCLE DE FORMATIONS EN MARCHÉS PUBLICS

ÉDITION 2026

LES MARCHÉS PUBLICS

Tout qui est confronté à la matière des marchés publics se retrouve généralement bien démuni, voire inquiet, lorsqu'il ou elle est amené.e à satisfaire un besoin tel qu'acquérir de nouveaux biens, pouvoir bénéficier de services ou effectuer des travaux via une commande publique...

Cette situation laisse souvent perplexes, tant les entités publiques, dans leur rôle d'acheteur, face à un amoncellement et une disparité de règles dont ils voient difficilement l'enchevêtrement, que les entreprises et professionnels, endossant, une fois la commande publique passée, le difficile rôle de cocontractant, à qui l'on impose (en très grande partie) les règles d'un jeu réputé complexe.

Or, la compréhension des règles de ce jeu est possible, en démêlant l'écheveau des textes européens et belges et en présentant un fil conducteur permettant, d'une part, de fournir aux acheteurs publics des outils clairs et efficaces afin de réaliser leurs marchés publics de manière efficiente et, d'autre part, aux opérateurs économiques, même en tant que PME, de pouvoir décrocher des contrats, accédant ainsi à la commande publique...

PRÉSENTATION DU CYCLE

Dans cette édition 2026 du cycle de formation en marchés publics, 5 rendez-vous (en tant que cycle complet ou par journées séparées), destinés à tous les acteurs liés de près ou de loin aux marchés publics, sont proposés alliant, d'une part, l'étude approfondie et incontournable de la législation applicable en la matière, sous l'éclairage d'exemples tirés de la pratique et, d'autre part, une mise en perspective se focalisant sur les marchés de faible montant, la durabilité, l'établissement du cahier de charges et la gestion des risques inhérents aux marchés publics.

La matière des marchés publics est essentielle pour les différentes entités ou collectivités publiques, étant donné son caractère obligatoire dès que ces dernières rentrent dans la définition d'**adjudicateur** telle que prévu par la loi.

Sont donc concernées pléthore d'entre elles, à savoir l'Etat (SPF, SPP, Ministère, ...), les collectivités territoriales (régions, communautés, provinces, communes,...), les organismes de droit public (les organismes d'intérêt public tels les agences fédérales et régionales, conseils, écoles, universités, fonds, instituts, sociétés publiques, ... ; les c.p.a.s. ; les fabriques d'église ; les organes chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ; ...), MAIS aussi, toutes personnes et organisations (quelles que soient leur forme et leur nature) qui poursuivent la satisfaction de besoins d'intérêt général (autres qu'industriel ou commercial), qui sont dotées de la personnalité juridique et sont (majoritairement) financées ou contrôlées par l'Etat. Cette dernière catégorie concerne notamment des a.s.b.l., des associations diverses, des personnes morales et des personnes privées qui se trouvent dans les conditions indiquées.

Par ailleurs, les marchés publics s'avèrent d'une importance cruciale pour l'économie belge. En effet, on estime que les marchés publics génèrent à l'échelle de la Belgique quelque 60 milliards d'euros par an, concernent 20 000 adjudicateurs (voir ci-avant) et impactent environ 550 000 emplois.

Ceci représente une opportunité unique pour les **opérateurs économiques** désireux de participer à des marchés publics, sachant que toute personne morale et toute personne privée peut être opérateur économique, et donc prétendre à participer à un marché public, pour autant qu'elle réponde aux critères de sélection imposés par l'adjudicateur.

Chaque session fera l'objet d'un exposé dynamique. En vous inscrivant, vous aurez l'opportunité de pouvoir participer activement, notamment en posant vos questions issues de votre pratique quotidienne et d'échanger vos expériences avec les formateurs, ainsi qu'avec les autres participants.

